

DECLARATION REACH

Cluses, le 27/03/2019

Selon les termes du règlement, CLUFIX produit des articles et est considérée comme utilisateur. Nous n'avons donc pas obligation de préenregistrer et/ou d'enregistrer des substances, ni d'établir de « fiche de données de sécurité ».

Selon l'article 33 de la réglementation REACH, les fournisseurs d'articles doivent informer leurs clients si l'article livré contient une substance de la liste candidate REACH (liste SVHC) dans des proportions supérieures à 0,1 % de la masse.

Nous avons, avec nos fournisseurs, étudié la liste des substances REACH extrêmement préoccupantes (SVHC), du 15/01/2019 publiée par l'ECHA et nous vous informons donc par la présente que nos produits réalisés en acier, en aluminium et en laiton contiennent une substance dans des proportions supérieures à 0,1 % en poids identifiée comme SVHC (voir liste ci-dessous) :

Substance	CAS/EINECS	Liste	Date d'enregistrement
Plomb (Pb)	CAS: 7439-92-1 EINECS: 231-100-4	Liste candidate / SVHC	27.06.2018



Didier Elain
Rsp Qualité & Informatique
Tel : 04 50 98 66 73
Fax : 04 50 18 69 83
E-Mail : didier.elain@clufix.com